



LAURENAN

LAURENAN



LAORENAN

BULLETIN MUNICIPAL OCTOBRE 2020 - N°2



La rentrée d'école 2020-2021

➤ LA COMMUNE

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

PRESENCE : Pascal ROUXEL, Olivier RIVALLAN, Dominique ROUXEL, Fabienne RIVALLAN, Evelyne LORAND, Françoise NIVET, Valérie BARBE, Rémy CAILLIBOTTE, Yoan DANIEL, Anne LE MEE, Sonia RAULT, Valérie POILANE-TABART, Vincent DABOUDET ;

ABSENCE : Absents et excusés : Jean-René GUEHENNEUX (à donner pouvoir à Mr LE Maire) et Emmanuelle BILLARD

Les procès-verbaux des 3 premières réunions n'ont pas pu être approuvés pour non réception du PV du 03/07/2020. La validation est reportée au prochain conseil.

1- Rentrée scolaire 2020

La rentrée scolaire s'est bien déroulée tout en respectant les consignes du protocole sanitaire du rectorat.

93 enfants sont scolarisés à la rentrée 2020 dans le RPI dont 58 enfants sur la commune de Laurenan et 35 enfants sur la commune de Gomené. Les équipes pédagogiques se composent ainsi :



A LAURENAN :

- Directeur du RPI et professeur des CM2 : Pascal CROCQ
- Alexandra PECHEUR : classes CE2-CM1
- Myriam FABLET : classes CP- CE1
- Assistés par les AESH (accompagnant des élèves en situation d'handicap) Régine LE MOING et Sylvia POTTE ;
- Garderie : le matin Valérie MICHEL et le soir Myriam BARBE



Sur la photo : Myriam Barbé (garderie du soir), Régine Le Moing (AESH), Alexandra Pêcheur (CE2-CM1), Myriam Fablet (CP-CE1), Pascal Crocq (CM2 et Directeur), Valérie Michel (garderie du matin), et Sylvia Potté (AESH)

A GOMENE :

- Lina VAN MILGEN classe des MS-GS assistée par Juliette CLERET et Emmanuelle PELLAN
- Sabrina PACCEU classes des TPS-PS assistée d'Aurélie ROBLET et d'Océane LERAY.

A Laurenan, les temps de cantine et de récréation ont été décalés pour les trois classes afin d'éviter le brassage. Le cycle de piscine a été réaménagé. Les deux classes ne vont non plus ensemble à Merdrignac. L'une, le lundi, l'autre le jeudi.



La cantine a été déplacée de la salle des fêtes à la médiathèque après quelques ajustements :

- Renforcement d'une prise électrique
- Déplacement du frigo et du lave-vaisselle
- 3 services de restauration scolaire ont été mis en place afin d'éviter le brassage des enfants pour respecter le protocole sanitaire.

Depuis peu, la cantine de Merdrignac récupère les plats non lavés, à la demande de Mr Le Maire et, ceci sans surcoût financier. La cuisine de la médiathèque n'étant pas adaptée aux lavages de ces grands plats.

Monsieur Pascal Crocq, directeur de l'école, a demandé une augmentation du budget de l'école de 500 € supplémentaires du fait de la venue de la classe des CP, ce qui engendre des coûts supplémentaires. Cette demande sera étudiée au prochain conseil.

Le repas est maintenu à 3,50 € pour les familles. Le GIP HARDOUINAIS (groupement d'intérêt public de Merdrignac) le facture 4 € aux communes.

Le menu de la cantine est affiché à la porte de la mairie et à la médiathèque.

La salle de réunion de la médiathèque sera limitée. Les réunions ne pourront donc plus avoir lieu les soirs de classe. Réservations possibles que le mercredi, le vendredi soir et le week-end. Des modalités pratiques sont mises en place dès maintenant : réservation en mairie au préalable, gestes barrières à respecter scrupuleusement (port du masque, lavage des mains, distanciation physique, ...). En raison de la capacité de la salle, elle sera limitée à 15 personnes maximum. Il sera demandé aux organisateurs de déposer une liste des personnes présentes à cette réunion, à l'issue de cette réunion (dépôt dans la boîte aux lettres de la mairie).

Demande de parents d'élèves de mettre un tapis anti glisse sur la rampe handicapé à l'arrière de la garderie.

2- L'ÉGLISE DE LAURENAN

Un devis de 919,20€ TTC a été présenté au conseil pour le remplacement des spots dans la nef. Il a été évoqué le fait de se rendre sur place avant d'effectuer des changements : voir si le remplacement des ampoules suffisait à faire fonctionner le luminaire. Monsieur Le Maire souligne l'ancienneté de ce devis et donc l'importance de la validation ou non.

Un second devis pour refaire le tableau électrique et la protection de l'extracteur d'air a été présenté pour un montant de 717,86 € TTC.

Les devis ont été validés à l'unanimité



3- RN 164

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'une délibération a déjà été prise le 21 novembre 2019 acceptant de vendre les parcelles cadastrées YE n° 01 de 191 m² et YH n° 55 de 417 m² au prix de 0.45 euros HT le m² à l'ETAT dans le cadre de l'aménagement de la RN 164. A cette indemnité de valeur vénale d'un montant de 273.60 euros s'ajoute l'indemnité de réemploi au taux de 5 %. Dans la promesse de vente signée auparavant, le taux indiqué était de 20 %, taux qui s'applique uniquement aux entités privées et non aux collectivités.

Considérant ces nouveaux éléments, il est demandé au Conseil Municipal de prendre une nouvelle délibération. Le changement de municipalité justifie également cette nouvelle décision.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- ACCEPTE cette transaction modifiée, à savoir la vente des parcelles YE n° 01 et YH n° 55 en totalité pour une contenance de 608 m².
- ACCEPTE l'indemnité de dépossession de 287.28 euros.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la promesse de vente avec l'ETAT.

4- COMMISSION COMMUNAUTAIRE LCBC

Désignation des membres aux Commissions de Loudéac Commauté et des référents du CIAS

Intitulé de la commission	Membres Titulaires	Membres Suppléants
Finances	Pascal ROUXEL	Olivier RIVALLAN
Economie et Emploi	Pascal ROUXEL	
Tourisme	Valérie BARBE	
Action sociale – Santé et Mobilités :		
• Référent petite-enfance-enfance-jeunesse	Fabienne RIVALLAN	Valérie BARBE
• Référent service à la personne (transport à la demande, portage de repas-services d'aide et de soins à domicile...)	Dominique ROUXEL	Françoise NIVET
• Référent logement social	Fabienne RIVALLAN	
Urbanisme – Habitat	Jean-René GUEHENNEUX	Olivier RIVALLAN
Eau - Assainissement	Jean-René GUEHENNEUX	
Collecte, Gestion et Valorisation économique et environnementale des déchets	Olivier RIVALLAN	
Agriculture et environnement	Pascal ROUXEL	Yoan DANIEL
Energies et développement durable	Jean-René GUEHENNEUX	
Attractivité territoriale	Françoise NIVET	
Sports et équipements sportifs d'intérêt communautaire	Fabienne RIVALLAN	Valérie BARBE
Culture	Evelyne LORAND	
Communication	Evelyne LORAND	Fabienne RIVALLAN

5- LA COMMISSION DES IMPOTS LCBC

La LCBC demande 20 membres soit un représentant par commune. La liste communale existe déjà. Il faudra demander à une personne de cette liste si elle est intéressée pour se présenter.

6- COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

Un courrier, reçu en mairie, daté du 2 juin 2020 de la Direction départementale des finances publiques des Côtes d'Armor concerne le renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID), suite aux élections municipales de 2020. Cette commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission. Il est nécessaire de désigner 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. Le Conseil Municipal doit toutefois adresser au directeur départemental des finances publiques une liste de contribuables, en nombre double.

M le Maire propose de reprendre la liste dressée en 2014. Il communique aux membres les noms désignés d'alors. Suite à la proposition de certains membres, il est convenu qu'un courrier leur sera adressé pour les informer de leur désignation et de leur mission.

La commission communale des impôts directs intervient surtout en matière de fiscalité directe locale.

7- CONVENTION ALSH/AFR DE PLEMET

Un courrier a été reçu en mairie de la part de l'ALSH de Plémet demandant la participation de la commune aux frais de fonctionnement et au coût des familles venant de Launay pour 14 enfants inscrits au centre aéré en 2019. La commune de Launay n'a pas signé de convention avec l'ALSH de Plémet car elle est engagée avec l'ALSH de Merdrignac. Ces familles ont mis leurs enfants à Plémet par commodité en fonction de leur travail et par manque de place à Merdrignac.

Il a donc été abordé de solliciter la commune de Merdrignac la possibilité éventuelle d'avoir un nombre de places réservées pour les enfants de Launay pour le centre aéré de l'été.

La convention avec l'ALSH de Merdrignac est à revoir et des précisions seront demandées à l'ALSH de Plémet.

Décision reportée au prochain conseil

EXPOSITIONS « HORS LES MURS » ODCM

M le Maire a rencontré Monsieur Denis ROCABOY, animateur de l'ODCM concernant l'exposition « Hors les Murs ».

Ce projet est engagé depuis plusieurs mois mais qu'en raison de la pandémie et les élections municipales, ce dossier est resté en standby.

La Commune de LAURENAN avait jusqu'alors répondu favorablement à ce projet et avait décidé de prendre part au financement.

Le projet devrait être porté par Loudéac Communauté Bretagne Centre et devrait être subventionné par des fonds européens (Leader).

Chaque commune participante devrait avoir 20 panneaux à afficher dans le bourg et les rues. Les lieux seront à déterminer par les élus.

Le thème retenu porte sur le patrimoine.

La participation pour la commune de LAURENAN est fixée à 700 euros.





Pour mener à bien ce projet, la Commune a décidé de consulter les habitants de Laurenan qui seraient intéressés par ce projet. Une commission de 12 personnes va être ainsi constituée. Elle sera composée de 2 élus et de 10 habitants.

(Exemple de panneau)

Les personnes intéressées pour intégrer cette commission sont invitées à se manifester au secrétariat de mairie au 02 96 25 67 00 ou par mail : mairie.laurenan@wanadoo.fr

Le choix de participer à cette exposition « hors des murs » a été validé à l'unanimité

8- VOIRIE : demande de bateau

Demande de création d'un bateau devant une maison privée pour avoir un accès supplémentaire. Un devis a été réalisé d'un montant de 1050 € hors-tax. Il a été indiqué en conseil qu'il est compliqué d'accepter une demande individuelle car elle créerait un précédent. Il est entendu qu'à sa demande, il pourra lui être accordé un droit de travaux mais que nous ne pourrions pas en supporter les frais.

Voté à l'unanimité

9- REFECTION DU RESEAU « LERIGNAC »

M Olivier RIVALLAN, Adjoint à la voirie, présente au Conseil Municipal le devis de Sarl LELIEVRE pour la réfection du réseau d'assainissement d'eaux pluviales à « Lérignac ». Le devis s'élève à 1 660.00 € HT, soit 1 992.00 euros TTC ;

Ce devis a été établi suite aux bouchages de regards sur le réseau d'eaux pluviales public et le débordement de ceux-ci sur les terrains privés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- DONNE un avis favorable pour réaliser les travaux désignés ci-dessus.
- VALIDE le devis de la Sarl LELIEVRE d'un montant de 1 992.00 euros TTC.

Devis validé à l'unanimité

10- AVENANT CHEMIN « CARGOUEZ »

Le chemin entre Cargouez et Créneleuc a été refait d'une longueur supplémentaire engendrant des couts supplémentaires.

Un avenant doit être signé pour remise en état du chemin d'un montant de 2745 € TTC car il s'agit d'une décision modificative.

Avenant accordé à l'unanimité

11-PROGRAMME VOIRIE 2020 : ADOPTION TRANCHE FERME

M Olivier RIVALLAN, Adjoint à la voirie, évoque alors quelques changements apportés au programme voirie 2020, suite à l'ouverture des offres en juillet dernier et l'attribution du marché à l'entreprise EIFFAGE.

Il rappelle alors le tableau récapitulatif qui a été transmis à l'ensemble du Conseil Municipal, lequel reprend la désignation des voies en tranche optionnelle (Derrien/La Ville Guyomard) et en tranche ferme. Ce tableau met en évidence pour chacune des voies le

prévisionnel et le montant du marché en HT et en TTC.

Il est proposé alors que la tranche optionnelle « Derrien/La Ville Guyomard » soit affermie et que la voie de « La Brousse » ne soit pas réalisée cette année. M Olivier RIVALLAN précise que les travaux de l'exploitation PINARD ne sont pas achevés et propose que ces travaux soient reportés au prochain programme.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- VALIDE le programme voirie telle qu'il est présenté ci-dessus
- ACCEPTE d'affermir la voie « Derrien-La Ville Guyomard »
- ACCEPTE la moins-value de « Le Châtelier » et la plus-value de « La Houssaie »
- RETIRE le chemin de « La Brousse » lequel est reporté au programme 2021
- VALIDE les travaux d'un montant de 58 711.75 € HT, soit 70 454.10 euros TTC

Les travaux du programme voirie sont programmés la semaine 42 (du 12 au 16 octobre 2020) ce qui est gênant en raison des travaux d'ensilage de plusieurs exploitants agricoles concernés par ces travaux de réfection.

12-CCAS

Cette commission composée de 6 conseillers (Pascal ROUXEL, Dominique ROUXEL, Françoise NIVET, Valérie BARBE, Anne LE MEE, Sonia RAULT) a reçu beaucoup de courriers de volontaires de la commune pour y participer.

Une discussion est lancée sur le fait du choix du nombre de personnes à y participer à cette commission.

Il a été précisé que cette commission a besoin de beaucoup de bénévoles, sachant que tous ne pourront pas être présents à chaque réunion et évènement.

L'ensemble des courriers validé à l'unanimité

13-TRAVAUX REALISES

M Le Maire, Pascal ROUXEL (vice-président du syndicat d'eau) et des élus référents des communes de Plessala, Laurenan et Gomené, qui composent le syndicat d'eau, et de Joseph Sauvé, ancien président qui avait lancé ces travaux ainsi que les élus du syndicat d'eau de la Vieille Lande, présidé par Jean-Yves Moy, adjoint délégué de Plessala, ont réceptionné les travaux effectués par la société SEEG de La Motte, sous la maîtrise d'œuvre du cabinet ATEC de Pacé (35), mardi 22 septembre 2020. Ces travaux conséquents, d'un coût de 215 000 € TTC à la charge du syndicat d'eau, concernaient le renouvellement de conduites d'eau potable sur 1 200 m et la réfection de 45 branchements, au cœur du bourg de Laurenan. Ces branchements faciliteront les futurs aménagements du secteur du Châbre, en entrée de bourg.

14-QUESTIONS DIVERSES

a- Dossier salle des fêtes

Ramassage de bottes de paille de moyenne densité pour compléter le nombre de bottes ramassées l'an dernier pour faire l'isolation de la Salle des fêtes par une belle fin de journée en Juillet . Les conseillers remercient les bénévoles et Johan Rivallan pour la paille.



Le chantier a du retard suite à un souci de gestion de planning des artisans par l'architecte. Mais surtout la charpente doit de nouveau faire l'objet d'un état des lieux afin de vérifier sa capacité à supporter le poids de l'isolation en matériaux bio-sourcés, plus lourds que les isolants généralement utilisés. Il faut aussi vérifier que la poutre maîtresse en lamellé-collé installée lors de l'agrandissement de la salle des fêtes, sera suffisamment solide.

Le délai de découverte de la salle pourrait durer entre cinq et six mois au vu de la complexité du dossier. L'entreprise LE BRIS a fait constater par Huissier, à ses propres frais, l'état du plancher. Olivier Rivallan précise qu'il a mis la pression sur les entreprises pour qu'ils garantissent l'étanchéité des bâches qu'ils poseront sur le plancher et au-dessus de la salle afin de ne pas laisser s'abîmer ce qui doit être conservé à l'intérieur de celle-ci.

b- « Cœur de bourg »

M le Maire a rencontré Corentin LE COLLINET et David JOUVROT pour le projet de rénovation du commerce « cœur de bourg ». Ces derniers lui ont présenté les idées retenues par le comité de pilotage et l'association « cœur de bourg ». M le Maire complète en indiquant que pour sa part, il émet des réserves sur l'aménagement de l'étage. L'idée de faire est de faire des chambres locatives à l'étage pour accueillir les personnes qui souhaitent rester dormir sur la commune suite à une réunion de famille par exemple.

C'est 2 sujets seront davantage abordés à la prochaine réunion de conseil municipal.

c- PLUi-H

L'enquête publique concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme de l'Habitat (PLUi-H) de Loudéac Communauté Bretagne Centre a commencé le 23 septembre dernier. L'enquête publique se terminera le 04 novembre prochain à 17h.

Ce projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui figure dans le rapport de présentation du dossier arrêté. Cette évaluation a donné lieu à un avis de l'Autorité Environnementale consultable dans le dossier d'enquête publique. Les pièces relatives à cette enquête seront déposées et pourront être consultées pendant toute la durée de l'enquête aux

heures habituelles d'ouverture des mairies et à Loudéac Communauté Bretagne Centre (siège de l'enquête) ainsi que sur le registre dématérialisé.

Des permanences en Mairie

La commission d'enquête est nommée par le tribunal administratif de Rennes et Madame Christine BOSSE est désignée en qualité de présidente de cette commission d'enquête. Membres de la commission d'enquête : Monsieur Philippe BOUGUEN, Madame Annick LIVERNEAUX, Monsieur Francis OHLING et Madame Anne RAMEAU. Un ou plusieurs membres de la commission se tiendra(ont) à la disposition du public pour recevoir les observations écrites ou orales lors de permanences dans les mairies du territoire dont celle de Loudéac.

Permanences de la commission d'enquête en Mairie de Loudéac

- Mercredi 21 octobre 2020 de 9h à 12h

Comment formuler vos observations ?

Le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- 11- Par voie postale, en adressant un courrier à l'attention de la Présidente de la commission d'enquête à l'adresse suivante : LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE, 4/6 Boulevard de la Gare 22600 LOUDEAC
- 12- Par voie électronique, en déposant une observation sur le registre dématérialisé mis à disposition à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/2059> ou par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-2059@registre-dematerialise.fr
- 13- Par écrit, dans les registres d'enquête mis à disposition du public dans chaque lieu d'enquête aux heures habituelles d'ouverture au public
- 14- Par écrit et par oral, auprès des membres de la commission d'enquête lors de leur permanence dans chacun des lieux d'enquête publique.

Toutes les observations et propositions formulées par voie électronique, par courrier ou sur registre papier seront intégrées au registre dématérialisé.

Les demandes d'informations complémentaires sur le projet devront être formulées auprès de Cécile LANDURE, responsable du service habitat/urbanisme de Loudéac Communauté Bretagne Centre, par mail urbanisme@loudeac-communaute.bzh, ou par téléphone au 02.96.66.14.62

A la clôture de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, dans les différentes communes désignées comme lieu d'enquête, au siège de Loudéac Communauté Bretagne Centre, et à la préfecture des Côtes d'Armor, pendant un an.

L'organe délibérant de la communauté de communes Loudéac Communauté Bretagne Centre se prononcera par délibération sur l'approbation du PLUi-H ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLUi-H en vue de cette approbation.

ACTIONS DE LA MAIRIE :

« ARGENT DE POCHE »

La Commune de Laurenan a décidé de proposer aux jeunes de 16 à 17 ans la mission « argent de poche » pour les congés de la Toussaint (du 19 au 30 octobre 2020). Ce dispositif va permettre à ces jeunes d'effectuer des petits chantiers. En contrepartie des missions réalisées, les jeunes



percevront une indemnisation de 15 euros par 1/2 journée (3h30). Les activités proposées pour ces vacances : l'entretien du cimetière. Chaque jeune peut s'inscrire à 1 mission ou 5 missions maximum. Les activités auront lieu le matin de 9h00 à 12h30. Les jeunes seront encadrés par un agent municipal. **Tu as 16 ans révolus et pas encore 18 ans, cette mission t'intéresse, inscris-toi en mairie (au 02 96 25 67 00) ou en envoyant un mail (mairie.laurenan@wanadoo.fr).**



Changement de lieu du défibrillateur

En raison des travaux de rénovation de la Salle des Fêtes, le défibrillateur a été déplacé à l'entrée de la médiathèque.



FLEURISSEMENT



Sur la photo Le jury fleurissement composé de Françoise NIVET, Dominique ROUXEL, Josette BERRUYER, Yvonne BERRUYER, Nicole ROULLE accompagné d'Hubert CHEVALIER, maire adjoint de Merdrignac.

Par un temps maussade, des membres de la commission fleurissement, ont pu rendre visite aux maisons inscrites en mairie. Les participants sont motivés par l'embellissement de leur jardin et l'ont agrémenté avec beaucoup d'imagination ainsi que des couleurs variées. La 1^{ère} journée était consacrée au palmarès communal de Merdrignac et la 2nd journée au palmarès des communes du canton inscrites au concours où il a été observé de belles réalisations.

La date de visite a été tardivement retenue en raison de la pandémie. Face à cela, les fleurs n'étaient plus dans leur phase d'épanouissement.

Il serait souhaitable que toutes les communes s'investissent pour ce type d'action.

➤ L'ECOLE

Association des parents d'élèves



Nouveau bureau élu : Irène LATIMIER et Marie-Jo MINIER, coprésidentes ; Gildas BARBE, vice-président ; Laetitia DANIEL et Séverine LE TENO, trésoriers, Solène MOISAN et Emilie RIVALLAN, secrétaires.

Le 1^{er} octobre 2020, l'association des parents d'élèves du RPI du Ninian a tenu son assemblée générale. Un bilan de l'année scolaire 2019-2020 a été dressé. Malgré plusieurs manifestations annulées en raison de la pandémie, le bilan reste positif.

Les projets pour l'année en cours ont été exposés, à savoir une vente de brioches durant les vacances de Noël, un couscous à emporter le samedi 14 novembre, un loto le 10 février, une randonnée pédestre, la fête des écoles en juin.



➤ MEDIATHEQUE

Les bébés lecteurs



Photo des bébés lecteurs. Les séances ont lieu tous les 1ers lundis de chaque mois hors vacances scolaires avec Christelle Taillandier de LCBC accompagnée de Yvette Michel bénévole à la médiathèque de Laurenan.

Etant donné les conditions sanitaires et le nombre de demandes, il y a désormais 2 séances : 9h45-10h30 et 10h45-11h30.

DEFI BOOKFACE

Egalement, la médiathèque de Laurenan participe au défi bookface organisé par le réseaux des bibliothèques de LCBC durant le mois d'octobre... Des bons d'achat de livres et des places de cinéma à gagner. Ouvert à tous. Ci-joint le flyer et pour tous renseignements contacter la médiathèque.



(source Ouest France du 26/09)



La médiathèque de Laurenan s'est adaptée aux contraintes de la pandémie et propose désormais un espace entièrement remanié. « Les tables rondes ont été supprimées car il fallait récupérer de la place pour la restauration scolaire pendant les travaux de la salle de la fête. L'espace de lecture a été structuré pour répondre au confort des lecteurs. Le port du masque est obligatoire, les livres utilisés désinfectés et mis en quarantaine.

Les nouveautés sont arrivées ; des DVD pour tous, des romans, des livres pour la jeunesse et des BD. Les livres de la sélection **L'as-tu lu** sont arrivés pour un trimestre. Le portage des livres est en cours de création : les personnes intéressées peuvent se manifester », explique Valérie Michel, responsable.

Portage des livres

Un projet de portage de livres à domicile pour les personnes ne pouvant pas se déplacer est en cours. Les personnes intéressées peuvent contacter Valérie MICHEL aux heures d'ouvertures de la médiathèque

Horaire d'ouverture : Le mercredi et le samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h

Avis aux bénévoles

Valérie Michel lance un appel : elle recherche des bénévoles pour les permanences à la médiathèque.

Les bonnes volontés sont les bienvenues, merci de vous faire connaître à la médiathèque et/ou à la mairie.

Une réunion de bénévoles sera organisée dans les prochains jours.

La municipalité remercie les bénévoles de la médiathèque qui donnent de leurs temps et leur énergie afin que la population de Laurenan et des communes voisines puissent profiter de cette structure.

➤ INFORMATIONS DIVERSES

Si vous souhaitez recevoir le bulletin communal par mail, merci d'adresser votre demande à la mairie : mairie.laurenan@wanadoo.fr



SIGNALETIQUE DES VILLAGES

Signalétique en campagne : retrait du numéro d'habitation

Il est rappelé aux habitants que la Commune, en concertation avec la poste, a réalisé la signalétique des maisons en campagne.

Les habitants de Laurenan, les propriétaires des résidences secondaires sont invités à passer en mairie pour retirer le numéro de leur maison.

Merci d'en parler autour de vous, à vos voisins, ...

TRAVAUX D'AUTOMNE

Période d'ensilage



Avis aux agriculteurs, merci de mettre des panneaux de signalisation de boue ou autres panneaux indiquant un danger sur les routes aux abords des sorties de champs ainsi que de nettoyer les routes après les travaux des champs pour éviter tout accident.

Merci de votre compréhension !

Elagage des arbres

1- Routes et chemins communaux

M Le Maire demande l'élagage des arbres des routes et des chemins communaux.

L'article D. 161-24 du Code rural et de la pêche maritime prévoit que : « Les branches et racines qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.

Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat ».

2- Lignes électriques et téléphonique

Les plantations situées à proximité des réseaux de communication aériens et des réseaux de lignes électriques nécessitent une surveillance et un entretien régulier. Trop proches des câbles, elles peuvent provoquer un mauvais fonctionnement voire une interruption des services de téléphone, d'internet et des coupures de courants électriques. Le frottement et la chute des branches peuvent ainsi provoquer des coupures aux conséquences graves en cas d'urgence : personnes dépendantes isolées, télétransmissions coupées, alarmes inactives, etc

3- Fibre optique

Attendue de tous, surtout en zones blanches, le projet Fibre Optique, utilisant les réseaux d'Orange et EDF, va démarrer début 2021. L'élagage des plantations est donc indispensable à son déploiement. En effet, toute zone qui ne sera pas élaguée bloquera le dossier Fibre Optique dans sa totalité. **Ayez conscience que le bon déroulement de l'avancement de ce projet dépend de votre bonne volonté à élaguer vos arbres.**

➤ INITIATIVE



Demande d'un particulier

Un habitant de Laurenan recherche un ordinateur et une imprimante performante. Cette personne fait des recherches sur les Capétiens de l'an mille à nos jours et sur le duché de Bretagne. Il souhaiterait par la suite faire une expo au printemps 2022

Une chouette idée !

Article paru dans le Ouest France du jeudi 30 juillet 2020
Laurenan. Des hiboux pour lutter contre l'isolement

Joseph Matta, Laurenanais, est très investi dans le domaine associatif. Il a eu l'idée de susciter une action collective récréative et ouverte à tous pour lutter contre l'isolement, le deuxième fléau de cette pandémie qui touche chacun, y compris dans les communes rurales du Centre-Bretagne.

« L'idée de ce projet, de confectionner des hiboux, était de garder le lien social malgré le confinement et briser l'isolement. Il fallait aussi avoir une activité ludique et créative pour tous les âges afin de susciter une rencontre intergénérationnelle. Le concours du plus beau hibou est né. C'est une première édition qui a été limitée pour respecter la distanciation sanitaire. Un jury de trois membres a déterminé un classement. Toutes les créations ont été applaudies. J'espère pouvoir impliquer plus d'habitants du secteur, l'an prochain, avec la participation et la collaboration d'associations et de la municipalité ».

Les créations ont été accrochées sur le mur d'une propriété située dans la rue principale de la commune, en face de l'église.



➤ INCIVILITES



Déversement d'égout individuel dans le fossé.

Malheureusement, cela arrive encore ! Pourtant, nous sommes tous soucieux de protéger la nature, d'utiliser des matériaux bio-sourcé, de développer un environnement durable.

Les agriculteurs sont souvent accusés de polluer nos rivières par les épandages de fumiers, lisiers, et produits phytosanitaires...Mais un particulier pollue tout autant par ses égouts déversés directement dans les fossés. Ces déjections vont par ces temps pluvieux plus rapidement dans nos rivières. Il faut prendre conscience de vérifier son mode d'assainissement individuel et de la mettre aux normes. Effectivement, si le non-respect de la mise en conformité cause une

pollution de l'eau, la sanction peut prendre la forme d'une amende allant jusqu'à 75 000 € et d'une peine d'emprisonnement allant jusqu'à deux ans (**Art.1331-1-1, II, al.2 du CSP**). Le SPANC est là pour vous aider. Avant de commencer vos travaux d'installation ou de la réhabilitation d'assainissement individuel, vous devez passer par le SPANC. Le SPANC doit vérifier votre projet et venir contrôler le bon déroulement des travaux. Certains SPANC proposent des prestations d'études pour vous accompagner : renseignez-vous auprès de votre SPANC sur les services proposés et les aides financières.

Les numéros de téléphones du Service d'assainissement de Loudéac pour le SPANC sont :
Le 02 96 66 14 50 ou le 02 96 66 69 53.

➤ INFOS PRATIQUES

Horaire de la mairie ouverte au public

Lundi : 8h30-12h30 et 13h30-16h30

Mercredi : 8h30-12h30

Vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-16h30

INFOS ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS DE LAURENAN

Cette rubrique est ouverte à tous les artisans, commerçants et associations. Pour une parution, veuillez contacter la mairie.

CAOZONS D' MEME

Une réunion a eu lieu à Plémet le 30 septembre, animée par Hélène Gustin du CAC Sud 22. Plusieurs communes environnantes étaient présentes. C'est un groupe de personnes formé en 2018 dans le but de sauvegarder et d'animer la langue gallèse. L'objectif est de mener des actions variées : théâtre, rando, causerie, travail de collectage dans les EPHAD auprès des personnes âgées, expo, etc...

➤ ETAT CIVIL



Naissances :

- 1- Thilan GILIBERTI né le 30 juillet 2020 "21, La Houssaie"
- 2- Camélia HALLYG, née le 03 août 2020, "14, Quévran"



Décès :

- 1- Albertine Rouillé née Belnard décédée le 20 août 2020, "13, rue du Moulin"
- 2- Maria Chapin née Lebas, décédée le 29 août 2020, "29, Lérignac"
- 3- Hélène Recoursé née Allain, décédée le 09 septembre 2020, "25, Quévran"
- 4- Didier Tavaux, décédé le 24 septembre 2020, "14, rue des Gouèdes"



Mois de sensibilisation au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche. Ce droit au dépistage sauve des vies. Détecté à un stade précoce, le cancer du sein peut être guéri dans 9 cas sur 10.

Le virus de la COVID 19 est toujours là, bien virulent ! Respecter les gestes barrières et les préconisations et décisions de l'Etat



Prenez bien soin de vous !